



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025

Délibération N°DEL50/2025

**Décision modificative N°2
Budget annexe – Service Soins Infirmiers A Domicile**

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 novembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 27 octobre 2025, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Sophie WILLEMIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Par notification du 3 septembre 2024, l'Agence Régionale de Santé me fait savoir qu'elle autorise le Centre Communal d'Action Sociale à **affecter le résultat excédentaire 2022 d'un montant de 126 754.56 €** au compte 111 aux financements des mesures d'exploitations non reconductibles.

Je vous propose donc de vous prononcer sur :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2025 comme suit :
 - ✓ Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Agées : **109 732.66 €**
 - ✓ Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Handicapées : **17 021.90 €**.
- La décision modificative n°2 afin d'intégrer le résultat excédentaire 2022 au budget annexe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT– SECTEUR PERSONNES AGEES

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Chapitre 002	109 732.66 €	Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement du SSIAD secteur Personnes Agées de l'exercice 2022.
TOTAL	109 732.66 €	
DÉPENSES		
GROUPE II : dépenses afférentes au personnel		
Chapitre 012	109 732.66 €	Ajustement des dépenses de personnel
TOTAL	109 732.66 €	

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20251105-DEL50-2025-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT – SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Chapitre 002	17 021.90 €	Affectation du résultat de fonctionnement excédentaire du SSIAD secteur Personnes Handicapés de l'exercice 2022
TOTAL	17 021.90 €	
DÉPENSES		
GROUPE II : dépenses afférentes au personnel		
Chapitre 012	17 021.90 €	Ajustement des dépenses de personnel
TOTAL	17 021.90 €	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- **Approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2025 comme suit :
 - ✓ Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Agées : **109 732.66 €**
 - ✓ Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Handicapées : **17 021.90 €.**
- **Adopte** la décision modificative n°2 du Budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du CCAS



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 14/11/2025

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20251105-DEL50-2025-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025